

L'inspecteur d'académie – directeur
académique des services de l'éducation
nationale de la Charente

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs de
l'enseignement public

S/c de Mesdames et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale
S/c de Mesdames et Messieurs les principaux
de collèges
S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs
d'écoles primaires

Angoulême, le 9 février 2016



**Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de Charente**

**Division
des personnels**

Objet : Intégration dans le corps des professeurs des écoles par liste d'aptitude -
Rentrée scolaire 2016.

Références :

- Décret n° 90-680 du 1^{er} Août 1990 modifié.
- Note de service n° 2005-023 du 3 février 2005 (BO n° 7 du 17/02/2005).

I - CONDITIONS REQUISES POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

. Être instituteur titulaire et justifier à la date du 1^{er} septembre 2016 de 5 années de
services effectifs en qualité d'instituteur titulaire.

. Les instituteurs en disponibilité ou en congé parental qui feront acte de candidature
devront avoir demandé leur réintégration pour le 1^{er} septembre 2016 car les
nominations pour ordre sont impossibles.

II - BAREME

Le barème retenu est composé des critères suivants :

- ancienneté générale de services.....	40 pts maximum
- affectation actuelle en ZEP, de façon continue depuis 3 ans	03 pts
- directeur d'école	01 pt
- note pédagogique.....	40 pts maximum
- diplôme universitaire (à partir du DEUG)	05 pts
- diplôme professionnel quel que soit le nombre ou le niveau (CAPA-SH, CAPSAIS, CAFIPEMF, CAEA ou CAEI)	05 pts

Les candidats qui ont des diplômes universitaires et professionnels doivent
obligatoirement en fournir la copie pour qu'il en soit tenu compte dans leur barème.

Affaire suivie par
Violaine REGNIER
Poste 2140

Téléphone
05 45 90 14 50

Télécopie
05 45 90 14 60

Courriel
personnels16@ac-poitiers.fr

Adresse postale
Cité administrative du
Champ de Mars
Bâtiment B
Rue Raymond Poincaré
16023 Angoulême cedex

III - CANDIDATURE

Retrait de l'imprimé de candidature :

La notice de candidature doit être téléchargée dès réception de la présente note sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Charente.

Retour de la candidature :

La notice de candidature devra être transmise, accompagnée de la photocopie des diplômes universitaires ou de leurs équivalences :

► AU SECRETARIAT DE LA CIRCONSCRIPTION D'EXERCICE

Ou

► Directement à la direction des services départementaux de l'éducation nationale, division des personnels du 1er degré pour les personnels qui ne sont pas rattachés à une circonscription.

La date limite de retour des documents est fixée au lundi 14 mars 2016, délai de rigueur.

Dominique BOURGET